



AVENANT A LA
CONVENTION D'OBJECTIFS PLURIANNUELLE
2015 - 2017

ENTRE LES SOUSSIGNES

- La Ville de Rouen, représentée par Madame Christine DE CINTRE, Conseillère Municipale déléguée à la petite enfance, agissant au nom et pour le compte de ladite Ville, en exécution de la délibération du Conseil Municipal du 25 janvier 2016, en vertu de l'arrêté de délégation du 5 avril 2014.

ci-après dénommée par les termes «**la Ville**»,

d'une part,

ET

L'association «MA PETIT'RECRE», dont le siège est situé 4, rue de Fontenelle, 76000 ROUEN, représentée par Madame Carol DUPONT, Présidente, habilitée à cet effet par délibération du Conseil d'Administration en date du 30 septembre 2014,

ci-après dénommée par les termes « l'Association »,

d'autre part,

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

EXPOSE

Cet avenant a pour but de préciser les modalités d'attribution d'une subvention complémentaire pour l'année 2015.

TITRE I –DISPOSITIONS GENERALES

Article 4 modifié de la convention :

- Le montant du concours financier complémentaire pour 2015 est arrêté dans l'article 15 de la présente convention.
- Ce concours fait l'objet d'une notification adressée par courrier à l'association.

TITRE II – DISPOSITIONS PARTICULIERES

Article 15 modifié de la convention :

- Pour l'année 2015, le concours financier complémentaire apporté par la Ville à l'association, est le suivant :

Subvention de fonctionnement de 3 203 euros.

Fait à ROUEN, le

, en cinq exemplaires

P. LE MAIRE DE ROUEN
par délégation

P. LE PRESIDENTE,

Christine DE CINTRE

Carol DUPONT

PROJET